

Diplôme Universitaire (DU) Infirmier·ère en santé au travail Modules complémentaires

Cycle métier IDEST

DUST

PUBLIC

Infirmier·ère diplômé·e d'État (IDE) en Service de Prévention et de Santé au Travail (interentreprises ou autonome)

INTERVENANTS

- Infirmier·ère-s santé travail
- Juriste en droit social
- Médecin du travail
- Acteurs en santé au travail

SESSIONS INTER-ENTREPRISES

DURÉE

13 jours (91h.) maximum, échelonnés sur 6 mois.

Possibilité de dispense de certains modules sur décision du comité pédagogique

DATES

[Télécharger le calendrier](#)

LIEU

Locaux de l'ASTI, Toulouse

TARIF

[Télécharger le calendrier](#)

SESSIONS INTRA-ENTREPRISE

Un besoin spécifique ? Élaborons ensemble un programme sur-mesure

VALIDATION

Obtention d'un Diplôme Universitaire (DU) d'Infirmier·ère en Santé au Travail, sous condition de réussite aux épreuves théoriques et pratiques

Accessibilité - PSH

- Locaux de l'ASTI accessibles PMR
- Merci de nous contacter pour évaluer les possibilités d'adaptation de la formation

Certifications

Certification Qualiopi délivrée à l'ASTI au titre de la catégorie « Actions de formation »

Contexte réglementaire : décret N°2022-1664 du 27 décembre 2022 et arrêté du 30 janvier 2023

A compter du 31 mars 2023, les **modalités de la formation spécifique des Infirmiers/Infirmières en Santé au Travail (IDEST)** évoluent (Cf. [décret n°2022-1664](#) et [arrêté du 30 janvier 2023](#)).

Le parcours d'enseignements théoriques obligatoire passe d'une durée de 150h de formation à **240h minimum**. De nouvelles thématiques doivent être abordées.

Vous occupez un poste d'IDEST et avez déjà suivi une formation initiale de 150h ?

Accédez à notre **parcours de formation complémentaire** (maximum 91h, soit 13 jours).

Les **5 blocs** qui le composent vous apportent les compétences nécessaires pour **exercer les missions élargies** confiées aux IDEST, conformément aux nouvelles exigences de formation.

En fonction de vos expériences et formations complémentaires, vous avez la possibilité de déposer un **dossier de demande de dispense pour certains blocs**. Votre dossier sera évalué par un **comité pédagogique** qui validera ou non votre demande.

Objectifs

- Appréhender le nouveau cadre juridique lié aux métiers de la Santé au travail
- Développer les savoirs et savoir-faire dans le cadre des Actions en Milieu de Travail
- S'approprier et mettre en oeuvre les nouvelles missions du métier d'IDEST, en lien avec le médecin du travail (protocole)

Programme

BLOC DE COMPÉTENCES 1 : Actualités juridiques (14h)

Enjeux institutionnels et déontologie de la pratique infirmière

BLOC DE COMPÉTENCES 2 : Actions collectives en milieu de travail (17h30)

- AMT : renforcement de la pratique de terrain par la mise en oeuvre de la FE et de l'étude de poste dans le cadre de l'exercice infirmier | mobilisation des personnes ressources de l'équipe pluridisciplinaire
- Actions de sensibilisation : nouveaux outils et supports de travail pour dynamiser la santé au travail (village de prévention, outils interactifs, etc.)
- Prévention et promotion de la santé publique : actions thématiques propres au service ou dans le cadre de journées nationales (tabac, dépistage cancer, semaine vaccination, maladies cardio-vasculaires)

BLOC DE COMPÉTENCES 3 : Suivi individuel de l'état de santé des salariés – traçabilité des expositions (17h30)

- Télémédecine : téléconsultation, consultation assistée ou télé-expertise, etc.
- Pathologies récurrentes et identification des risques associés : TMS, RPS, maladies chroniques et notions de pharmacovigilance

BLOC DE COMPÉTENCES 4 : Prévention de la désinsertion professionnelle (28h)

- Visites spécifiques : reprise, pré-reprise, à la demande, etc.
- Maintien dans l'emploi : partenaires de réorientation et de prise en charge, dispositifs de maintien en emploi, notions essentielles RQTH, invalidité, temps partiel thérapeutique, etc.

BLOC DE COMPÉTENCES 5 : Exercice infirmier dans le cadre de l'équipe pluri (14h)

Cadre du protocole de délégation

Pré-requis

- Avoir suivi une formation initiale théorique en santé au travail de 150h minimum
- Exercer en tant qu'IDEST, en SPSTI ou service autonome





Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques sur la base d'exposés et de démonstrations
- Exercices, jeux de rôles, études de cas, partage de pratiques
- Supports audiovisuels, bibliographies, articles
- Remise d'un support de formation à la fin de chaque module

Suivi et modalités d'évaluation - Validation du DU

- QCM d'évaluation des connaissances
- Mise en situation pratique : analyse d'une vignette clinique
- Remise d'un court mémoire et sa présentation orale devant un jury constitué des membres du Comité pédagogique IDEST
- Grille d'évaluation des acquis pratiques

👉 **Conditions d'obtention du DU : 30 points minimum sur 60 pour la partie théorique et 20 points minimum sur 40 pour la partie pratique**

Délai d'accès à la formation

👉 **Formation réalisable en session intra-entreprise**

Possibilité de réserver la session de formation uniquement à vos salariés et d'adapter le contenu du programme aux caractéristiques de votre structure.

- Session inter-entreprises : inscription au plus tard 5 jours avant le démarrage de la formation, sous réserve de disponibilité
- Session en intra-entreprise : mise en œuvre possible sous 3 mois à compter de la date de signature du contrat



VOS CONTACTS

Nos chargés de formation
sont à votre écoute

Tél. : 05 34 63 84 30

E-mail : formation@ast-i.org

Adresse : 14, rue Michel Labrousse -
31100 Toulouse

Envie d'être informé de nos prochaines
sessions de formation ?

- [Lettre d'information](#) de l'ASTI
- Page [LinkedIn](#)
- Site internet <https://ast-i.org>